



# Conseil du Personnel

---

M. le Président,  
Messieurs les élus,  
Messieurs et Mesdames les Conseillers,  
Chers collègues,

Au nom de tout le personnel, nous vous remercions de l'opportunité que vous nous donnez de nous adresser au Conseil.

La situation actuelle ne nous permet pas, et nous le regrettons, de faire un bilan positif de la situation à l'UIT.

Pour la première fois dans l'histoire de l'UIT, le Conseil du personnel de cette agence spécialisée des Nations Unies, notamment chargée des Télécommunications, a fait l'objet d'une censure de la part de la Direction, nous privant du droit de communiquer avec l'ensemble du personnel. A quoi sert donc la jurisprudence du Tribunal administratif de l'OIT ! ? Permettez-moi de citer le Chapitre 26 des normes internationales de conduite requises des fonctionnaires internationaux qui mentionne '...que les relations entre l'Administration et le personnel devraient être guidées par le principe du respect mutuel. »

Le Conseil du personnel se trouve actuellement pris en otage et n'est pas en mesure d'accomplir pleinement sa fonction au sein de l'Union. Cette situation pourrait du reste aboutir à des recours devant le Tribunal Administratif de l'OIT.

En effet, depuis février 2009, date à laquelle des élections ont eu lieu pour renouveler les représentants du personnel, l'Administration a rompu tout contact avec le Conseil du personnel.

Plusieurs demandes de réunion ont été adressées à l'administration et ce, sans succès, malgré l'existence de l'Ordre de Service 06/05, qui stipule la tenue d'au moins une réunion par mois entre le Conseil du personnel et l'administration.

Par ailleurs, les responsables de l'Union ont également refusé de nommer les représentants du personnel démocratiquement élus par le Conseil du Personnel aux différents comités statutaires de l'UIT. Il a fallu attendre le 29 septembre

dernier, pour que le Secrétaire général signe les décisions concernant deux Comités uniquement, à savoir le Comité Consultatif Mixte et le Comité de Révision du Classement. Reste toujours en suspens la décision du Secrétaire général pour le Comité des Nominations et Promotions.

Pour que vous puissiez vous faire une idée de la frustration qu'a représenté cette période pour nous, représentants du personnel, voici quelques exemples qui illustrent la façon dont l'administration nous a ignorés : depuis février 2009, sur 30 mémorandums adressés soit au Secrétaire général, soit au Chef du Département de l'administration et des Finances, seul 6 réponses ont été reçues. 5 négatives, toutes débouchant sur le même problème, à savoir la non reconnaissance des représentants du personnel aux différents comités et une seule et unique réponse positive concernant un sujet de moindre importance.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le 25 septembre, la crise a atteint son sommet : nous avons reçu un mémorandum du Chef de l'Administration et Finances qui, avec l'accord du Secrétaire général, nous annonçait qu'une censure nous serait dorénavant imposée, visant à interdire toute publication, diffusion papier ou par e-mail d'informations à l'ensemble du personnel, le canal informatique nous ayant été coupé.

Quelle que soit la raison de l'administration, rien ne peut justifier une mesure de cette ampleur, car la jurisprudence du Tribunal de l'OIT est claire à ce sujet. Depuis cette date, les événements se sont précipités : d'abord une invitation du Vice Secrétaire-général à une réunion de prise de contact, le 13 octobre dernier, puis à l'issue de cette réunion, un mémorandum nous informant que la censure était levée.

Nous espérons que cette démarche n'a pas été uniquement inspirée par l'approche de ce Conseil mais qu'elle s'inscrit dans une volonté de reprendre les discussions et réunions entre la Direction de l'UIT et le Conseil du personnel.

Nous noterons cependant la participation des représentants du personnel à la réunion du Groupe tripartite sur les ressources humaines en juin dernier ainsi que la publication de l'ordre de service contenant la politique contractuelle.

Mais, à vrai dire, le bilan que nous faisons des mois écoulés depuis notre élection en février dernier est décevant.

Nous saluons toutefois la publication du Plan stratégique des ressources humaines, mais regrettons une fois de plus de ne pas avoir été consultés et ceci malgré les instructions explicites du Groupe tripartite du Conseil dans ce sens. N'ayant donc pas été consultés, nous vous demandons formellement de ne pas approuver ce plan stratégique à la présente réunion du Conseil. Nous n'avons

pris connaissance de ce document qu'au moment de sa publication, le 15 octobre dernier.

Nous nous réjouissons aussi du principe de l'établissement d'une politique déontologique, mais nous réservons notre position quant aux propositions faites par l'Administration dans le document C09/43 au motif que nous n'avons pas été consultés non plus.

En ce qui concerne le budget, nous aurions souhaité obtenir quelques réponses à des questions qui nous préoccupent à la lecture du document C09/10. En effet, nous pensons que la mise en application du Plan stratégique des ressources humaines devrait être prise en considération dans le budget. Quand les responsables de l'UIT veulent, je cite, « du sang neuf », quelles mesures vont-ils prendre pour favoriser les départs volontaires du personnel existant ? Où sont les critères ? Comment ces coûts sont-ils budgétés ?

De plus nous avons quelques craintes quant à la viabilité à long terme du budget, notamment nous aurions voulu avoir des explications claires de la part des responsables de la façon dont la réduction prévue pour 2011 sera mise en place. Y aura-t-il des licenciements ? Y aura-t-il un plan de départs soit volontaires soit forcés ? Nous sommes par ailleurs surpris de la prolifération des postes P5 et D1 notamment dans le Départements de l'administration et des finances.

Loin de nous l'idée de vouloir faire de la cogestion. Cependant, quoi de plus légitime que de demander des clarifications aux gestionnaires des finances de l'Union ? Malheureusement, là encore, la réponse de l'Administration a été négative, à savoir qu'elle ne discute pas le budget avec le Conseil du personnel et n'estime pas devoir lui fournir le moindre éclaircissement, et cela malgré la tradition à l'UIT.

Que devient donc le rôle des représentants d'un conseil du personnel, digne de ce nom ? Comment pourront-ils exercer leurs fonctions à l'avenir ? Nous restons persuadés qu'il existe une manière plus constructive d'envisager les relations entre les gestionnaires de l'Union et les représentants du personnel. Toutefois, Mesdames et Messieurs, nous n'avons actuellement guère d'autre choix que de faire appel à votre investissement et votre discernement. Nous sollicitons donc votre soutien actif et proposons, pour commencer, que vous interveniez auprès du Secrétaire général dans quatre domaines qui seront la plateforme de lancement de toutes les discussions à venir, à savoir :

- la reprise de réunions constructives et régulières ;
- l'obtention de la nomination des représentants du personnel à tous les comités statutaires, telle que proposée par le Conseil du personnel ;

- l'assurance que l'indépendance des représentants du personnel et la liberté d'expression de ses organes seront préservées ;
- des réponses à nos questions sur le budget.

De plus nous vous demandons de ne pas approuver le plan stratégique des ressources humaines.

M. le Président,  
Messieurs les élus,  
Messieurs et Mesdames les conseillers,  
Chers collègues,

Nous avons à disposition de ce Conseil, si vous le souhaitez la mise à jour de notre contribution au Groupe tripartite de juin 2009 ainsi que les commentaires liminaires du Conseil du personnel au Document C09/56. Nous espérons que lors de la reprise annoncée de réunions avec les représentants de l'Administration nous pourrons développer nos commentaires et que ceux-ci seront pris en considération.

Nous vous remercions pour votre attention, votre précieux soutien et votre prompt action.

---